

PROGRAMME DE FORMATION



Date : 6/04/2023

Intitulé de la formation

Formation Initiale Évacuation

Objectifs Pédagogiques

- Reconnaître le signal sonore d'évacuation
- Maîtriser une évacuation
- Identifier les cheminements d'évacuation, les sorties de secours et le point de rassemblement de l'établissement
- Assurer la mise en sécurité des occupants

Public

L'ensemble des salariés, quel que soit leur poste

Nombre de participants

4 à 15 personnes

Lieu

Salle (Ex : Salle de réunion) mise à disposition par le client
Ensemble ou partie de l'établissement (visite)

Prérequis

Aucun prérequis nécessaire

Durée

2h-2h30

Date(s) de formation

A définir

Intervenant

Formateur en évacuation
Sapeur-pompier en activité

Tarif

Prix HT/session
TVA non applicable, art.293B du CGI

Moyens Pédagogiques

Livret de formation équipier d'évacuation
Machine à fumées froides (utilisée principalement lors de l'exercice d'évacuation 2 à 3 semaines après la formation, ou pendant la formation si le client le souhaite)
Alarme incendie type 4 à pile

Méthodes pédagogiques

Tour de table : retour d'expérience de la part des stagiaires
Exposé participatif
Exercices pratiques
Visite de l'établissement

Modalités d'évaluation

Évaluation lors des exercices pratiques

Validation de la formation

Attestation individuelle de formation
Registre de sécurité signé en fin de formation par le formateur

Accessibilité handicap

La formation sera adaptée en fonction du handicap de chaque participant afin de faciliter l'apprentissage

Contact

Rémy Cavagnoux
Tél : 07 80 97 95 64
Mail : macformationconseil@gmail.com

PROGRAMME DE FORMATION



Partie Théorique :

- Objectifs
- Organisation de la lutte incendie au sein d'un établissement
 - 1er témoin
 - Équiers évacuation
 - Responsable évacuation
 - Secours extérieurs
- Les différentes phases de l'évacuation
 - Alarme restreinte
 - Levée de doute
 - Alarme générale
 - L'évacuation
- Les différents types d'évacuation
 - Évacuation totale
 - Évacuation partielle (Transfert horizontal, Espace d'Attente Sécurisé, Zone de confinement)
- Les acteurs de l'évacuation et leurs rôles
 - Le Guide-File
 - Le Serre-File
 - Le Responsable Évacuation
 - Le Personnel évacué
 - Le Personnel d'Accueil
- Les circuits d'évacuation
 - Moyens mis à la disposition (Plan d'évacuation, signalétique, éclairage de sécurité...)
- Les facteurs aggravants
 - Les fumées (Risques et Conduite à tenir)
 - Le mouvement de panique
 - Les risques liés aux ascenseurs
- La prise en charge des personnes en situation de handicap
 - Personne mal ou non-voyante
 - Personne mal ou non-entendante
 - Personne déficiente intellectuelle
 - Personne à mobilité réduite
- Les signaux d'évacuation (sonore, lumineux)
- Le point de rassemblement
- L'accueil des secours extérieurs

Partie Pratique:

- Mises en situations
- Visite de l'établissement (cheminements, sorties de secours, point de rassemblement...)
- Les dégagements d'urgence d'une victime

PROGRAMME DE FORMATION



La durée de la formation peut-être adaptée en fonction des contraintes du client

Cadre réglementaire:

- Art. R4227-28 du Code du Travail: L'employeur prend les mesures nécessaires pour que tout commencement d'incendie puisse être rapidement et efficacement combattu, dans l'intérêt du sauvetage des travailleurs

- Art. R4227-39 du Code du Travail: La consigne de sécurité incendie prévoit des essais et visites périodiques du matériel et des exercices au cours desquels les travailleurs apprennent à reconnaître les caractéristiques du signal sonore d'alarme générale, à localiser et à utiliser les espaces d'attentes sécurisés ou les espaces équivalents à se servir des moyens de premiers secours et à exécuter les diverses manœuvres nécessaires.

Ces exercices et essais périodiques ont lieu au moins tous les six mois. Leurs dates et les observations auxquelles ils peuvent avoir donné lieu sont consignées sur un registre de sécurité tenu à la disposition de l'inspection du travail.

- § 2.3 du référentiel R6 APSAD: "Le chef d'établissement désigne et forme du personnel en charge de l'intervention contre un incendie. La formation du personnel à l'intervention doit être à la fois théorique et pratique. Au minimum, un recyclage de cette formation sur une période de 3 ans est mis en place pour l'ensemble du personnel formé initialement."